

Thème Relations individuelles de travail

Quel est l'objectif principal ?

Harmoniser et simplifier les dispositifs nationaux et territoriaux relatifs aux relations individuelles de travail et les adapter aux évolutions sociales, économiques et juridiques.

Quelles sont les thématiques principales ?

- La formation du contrat de travail ;
- L'exécution du contrat de travail ;
- La suspension du contrat de travail ;
- La rupture du contrat de travail ;
- Des dispositions et droits spécifiques pour l'encadrement.

Quelles sont les mesures phares ?

- **Mesure 1** : La redéfinition commune de l'**ancienneté** pour les cadres et les non-cadres, désormais valorisée pour tous, avec notamment la reprise des missions d'intérim, hors cas spécifique de la rupture.
- **Mesure 2** : L'atteinte d'un nouvel équilibre avec la transformation de la garantie d'emploi par le versement d'une indemnité de licenciement majorée, en cas de licenciement pour absences prolongée ou fréquentes et répétées du salarié mettant en péril le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise.
- **Mesure 3** : L'intégration de jours de **congés payés supplémentaires** appréciés en fonction de l'âge et de l'ancienneté du salarié ou de son organisation du temps de travail.
- **Mesure 4** : L'harmonisation et la simplification des durées de préavis et des heures pour recherche d'emploi.
- **Mesure 5** : L'allongement du délai pour se libérer de la clause de non-concurrence, y compris en cas de rupture conventionnelle.
- **Mesure 6** : L'uniformisation pour l'ensemble des salariés cadres et non-cadres, des conditions et des modalités de versement du complément employeur en cas d'arrêt de travail faisant suite à une maladie ou un accident.

Quels bénéfices pour les entreprises et les salariés ?

- Une diminution des contraintes administratives et une simplification avec une seule source applicable à l'ensemble du territoire ;
- Des dispositions sécurisées et modernisées ;
- Une suppression ou une diminution des différences catégorielles.
- Un cadre adapté aux évolutions sociales, économiques et juridiques.